



ASSEMBLÉE NATIONALE

16ème législature

Trains de nuit et mobilité durable en Bourgogne-Franche-Comté

Question écrite n° 12456

Texte de la question

M. Benoît Bordat attire l'attention de M. le ministre délégué auprès du ministre de la transition écologique et de la cohésion des territoires, chargé des transports, sur les trains de nuit passant par la région Bourgogne-Franche-Comté. Il souhaite l'alerter au sujet des nombreuses demandes qui lui sont parvenues sur la nécessité de développer le trafic de trains de nuit en Bourgogne-Franche-Comté et plus particulièrement à Dijon. La région connaît un développement ferroviaire important. Réputée pour son attractivité en tant que « destination verte », de nombreux usagers, collectivités et acteurs du tourisme sont en attente d'une offre de transports à la hauteur de son potentiel. En effet, la région Bourgogne-Franche-Comté via la ville de Dijon a longtemps été desservie par les trains de nuit Briançon-Paris et Nice-Paris. Si ces lignes existent toujours, elles n'y marquent plus l'arrêt. Dijon est pourtant un nœud ferroviaire important relié à d'autres grandes villes comme Besançon, Mulhouse ou Lausanne pour ne citer qu'elles. Le Gouvernement a fait de la mobilité durable le cœur de son action. En ce sens, un plan de relance a été engagé afin d'offrir une solution de mobilités durables dans le cadre de l'objectif de neutralité carbone à atteindre d'ici horizon 2050 et une réponse à l'inflation de certains modes de transports les plus polluants. Le report modal vers le train de nuit permettrait ainsi de diminuer de 95 % les émissions de CO2 liées à ces déplacements. À l'heure de la transition écologique et énergétique, le train de nuit pourrait incarner une véritable solution vertueuse et bénéfique à l'ensemble des territoires par un maillage d'arrêts et de destinations plus importants. Il est par ailleurs de plus en plus sollicité par les usagers selon les derniers chiffres publiés par la SNCF. Si le Gouvernement a déjà commencé à répondre à ce défi, les fonds alloués aux mobilités durables doivent irriguer l'intégralité des territoires. Pour que le retour des trains de nuit bénéficie à l'ensemble des territoires comme la région Bourgogne-Franche-Comté, il lui demande de bien vouloir entamer rapidement un dialogue avec la SNCF avant le changement d'horaire prévu le 11 décembre 2023, au sujet de la restauration des arrêts à Dijon des lignes de trains de nuit Briançon-Paris et Nice-Paris.

Texte de la réponse

Le Gouvernement partage la conviction que le train de nuit peut constituer une offre de transport adaptée à des enjeux forts d'aménagement du territoire et une offre écologique et sociale pour effectuer de longues distances. Les sillons actuels pour les trains de nuit Paris – Briançon et Paris – Nice, et a fortiori ceux envisagés à partir du service annuel 2024, ne permettent cependant pas d'assurer un arrêt commercial à Dijon à des horaires raisonnables et attractifs pour les voyageurs. De plus, compte tenu de ces horaires de nuit, les montées et descentes pourraient être très gênantes pour les voyageurs en train de dormir, ce qui dégraderait l'attractivité générale du train. En revanche, dans le cadre du groupe de travail présidé par la Préfète de la Région Grand Est et en place depuis début 2023, il est envisagé la mise en service, dès décembre 2024, d'une liaison ferroviaire directe de jour entre la Lorraine et Lyon, et qui desservirait systématiquement la gare de Dijon. À terme, cette liaison pourrait être prolongée au Sud de Lyon. Elle faciliterait donc les échanges entre Dijon et les autres Régions de l'Est de la France.

Données clés

Auteur : [M. Benoît Bordat](#)

Circonscription : Côte-d'Or (2^e circonscription) - Renaissance

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 12456

Rubrique : Transports ferroviaires

Ministère interrogé : Transports

Ministère attributaire : Transports

[Date\(s\) clé\(s\)](#)

Question publiée au JO le : [24 octobre 2023](#), page 9355

Réponse publiée au JO le : [14 novembre 2023](#), page 10315